

Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2017 – BREST (29)

Monsieur Renan THÉPAUT, Président de la Ligue de Bretagne ouvre la séance à 9 h 15 :

Mesdames, Messieurs les Présidents ou représentants de clubs,

Je vous présente les excuses de :

- *Monsieur Christian PALIERNE, Président de la Fédération Française*
- *Monsieur Loïg CHESNAY GIRARD, Président du Conseil Régional de Bretagne*
- *Monsieur Pierre POULIQUEN, Vice-président chargé des sports du Conseil Régional*
- *Monsieur François CUILLANDRE, Maire de BREST et Président de Brest Métropole Océane*
- *Monsieur Yannick BARILLET, Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, de la Cohésion Sociale de Bretagne et de la protection des populations*
- *Monsieur Patrice FOUREL, Responsable du pôle sport à la DRJSCSPP*
- *Monsieur Yvon CLEGUER, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Finistère.*
- *Monsieur François-Xavier LORRE, Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, de la Cohésion Sociale et de la protection des populations du Finistère*
- *Messieurs Jean-Charles LARSONNEUR et Didier LE GAC, députés des circonscriptions*
- *Madame Nathalie SARABEZOLLES, Présidente du Conseil Départemental du Finistère*
- *Monsieur Réza SALAMI, Conseiller Départemental du canton*
- *Monsieur Yvon PAUGAM, Président de l'Office des Sports de BREST*
- *Monsieur Etienne MADEC, Président d'Honneur de l'Office des Sports de BREST*
- *Monsieur Norbert PRIGENT, Président du Comité Régional du sport adapté*
- *Madame Christine CADIOU, Présidente Comité Départemental*
- *Monsieur Hervé LARHANT, Président du Comité Départemental Handisport*
- *Monsieur Prigent COLIN, Vice-Président du CDOS et Président d'Honneur du Comité Départemental handisport du Finistère*
- *Monsieur Daniel QUINIOU, Expert-comptable*
- *Monsieur Jean-Paul ROPARS, vérificateur aux comptes*
- *Monsieur Roger JOUAN, Président du Conseil de l'ordre*
- *Messieurs Luc MAISONNEUVE, Jean-Claude MAZURIER, Francis THOMAS, Présidents d'Honneur de la LBTT*
- *Monsieur Robert JOUAN, Vice-Président d'Honneur de la LBTT*
- *Madame Claire LOMENECH, Membre d'Honneur de la LBTT*
- *Monsieur Pierre SALAÛN, Vice-Président d'Honneur de la LBTT*
- *Messieurs Guinal BREST, Membre du Conseil de Ligue de la LBTT*
- *Monsieur Ronan MAREC, pour le Crédit Mutuel Arkéa de Bretagne*

Je salue la présence de :

- ❖ *Monsieur Patrick APPERE, Maire-adjoint aux Sports de la ville de BREST*
- ❖ *Monsieur Charles KERMARREC, Conseiller municipal de la Ville de Brest*
- ❖ *Madame Marie GUEYE, Conseillère départementale du Canton*
- ❖ *Madame Jacqueline PALIN, Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne*
- ❖ *Monsieur Claude BROSSARD, Secrétaire Général du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne et Président d'Honneur de la LBTT.*
- ❖ *Madame Gaëlle LOZAC'H, Elue du Comité Régional Handisport*
- ❖ *Monsieur Stefano DE BLASIO, Président du Comité du Finistère*

- ❖ *Monsieur Didier BEGES, Président du Comité des Côtes d'Armor*
- ❖ *Monsieur Jacques SORIEUX, Président du Comité d'Illes et Vilaine et Secrétaire Général de la LBTT*
- ❖ *Monsieur Patrick PASCO, Président du Comité du Morbihan*
- ❖ *Monsieur Henri DIRER, Président d'Honneur de la LBTT*
- ❖ *Monsieur Michel COAT, Vice-président d'Honneur de la LBTT*
- ❖ *Monsieur Michel TALARMAIN, Vice-président d'Honneur de la LBTT*
- ❖ *Monsieur Michel KERDONCUFF, Vice-président de la LBTT*
- ❖ *Monsieur André PANNETIER, Trésorier de la LBTT*
- ❖ *Des Membres du Conseil de Ligue de la LBTT*
- ❖ *Des salariés de la Ligue de Bretagne et du Conseiller Technique National, Kenny RENAUX.*

Plusieurs de nos amis, proches nous ont malheureusement quittés cette année, je citerai :

- Serge MICHEL, Président des corpos briochins et membre de la Commission Régionale du Sport dans l'entreprise,
- Brieg LE DILOSQUER, 35 ans, Président du club de Plonéour-Lanvern pendant une dizaine d'année.
- Virginie NAUDIN, joueuse du club de Grâce-le Merzer disparue tragiquement à l'âge de 34 ans
- Daniel MORICE, du TTL PLOUARET LANNION
- Yannick MAZEO, ancien Président du club de Châtelaudren.
- Henri LE MENN, arbitre et juge-arbitre régional très connu dans le Morbihan.
- Nous venons d'apprendre également les décès des pères de Gwénaél DIVANAC'H et de Béatrice KERLEROUX née LE DALL.

Et puis avec tout le respect que j'ai pour ceux que j'ai cité, on ne peut toutefois pas les mettre sur le même pied d'égalité avec un grand dirigeant qui vient de nous quitter le 10 août à savoir Daniel LE CLEAC'H :

Daniel a fait connaissance avec le tennis de table en 1942 pendant la 2^{ème} guerre mondiale. Son club de Tréméoc s'affilie en 1950 et en 1954, il devient Président intérimaire du District Finistère-Sud avec 3 clubs au départ, fonction qu'il occupera jusqu'en 1967 soit 13 ans.

Il sera par la suite le 1^{er} Président du Comité du Finistère jusqu'en 1996 soit 29 ans.

Parallèlement, il sera Membre de la Ligue de Bretagne de 1958 à 1996 soit 38 années dont 20 ans comme Vice-président. Il a également participé activement au Conseil Consultatif fédéral de 1976 à 1984.

Signe du destin peut-être, Daniel nous quitte l'année où le Comité Départemental du Finistère atteint ses 50 ans d'existence.

Il me semblait difficile de ne pas évoquer une dernière fois cette carrière exceptionnelle d'un dirigeant comme Daniel qui a tant donné de son temps et de sa personne pour notre discipline sportive.

En mémoire de tous ces pongistes, de ceux que j'ai omis de citer et de tous vos proches qui nous ont quittés trop tôt, je vous invite à vous lever et à respecter une minute de silence.

Monsieur Cyril COTREL, Président du T.T.C. BREST RECOUVRANCE remercie la Ligue d'avoir choisi son club pour accueillir l'AG de la LBTT ainsi que la C.C.I. de Brest qui a mis le magnifique campus des métiers à leur disposition

Stefano DE BLASIO, Président du Comité Départemental du Finistère, formule un mot d'accueil à tous les représentants(es) en leur souhaitant une excellente Assemblée Générale.

1. ADOPTION DU PV DE L'AG DE CESSON-SEVIGNE DU 01 OCTOBRE 2016

Le P.V. de l'A.G. de Cesson-Sévigné du 01 octobre 2016 est adopté à l'unanimité

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT (Renan THEPAUT)

Messieurs les représentants de clubs,

Une nouvelle olympiade s'est engagée avec une formidable opportunité pour réfléchir et dynamiser notre discipline en ouvrant des pistes pour le tennis de table de demain.

En effet, notre principale préoccupation s'est tournée vers la construction du projet sportif territorial vivement souhaité par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Fédération, le Conseil Régional et le Comité National Olympique et Sportif Français.

Ce projet complexe mais ambitieux n'a pour seul but que de définir une politique commune avec comme objectifs, de développer de manière uniforme la discipline sportive sur tout le territoire, d'être en capacité de résister aux baisses annoncées des subventions et de nous adapter aux évolutions de la société.

Ce vaste projet doit nous permettre :

- De nous assurer que tous les licenciés et tous les clubs puissent bénéficier des mêmes services quelle que soit leur situation géographique.
- De trouver des solutions au maintien et à la création d'emplois dans le cadre de mutualisations.
- De mettre en place une stratégie commune dans laquelle le club sera le principal centre d'intérêt
- De nous positionner comme un centre de ressources en utilisant les outils et les compétences mis à notre disposition. Leur suivi au niveau départemental et régional n'est pas assuré actuellement !
- De répondre également à la commande fédérale en instaurant une certaine cohérence dans nos actions entre le niveau départemental, régional et Fédéral.
- De mettre en place des évaluations communes autour d'axes préalablement identifiés.

Je suis conscient des difficultés de la tâche et des craintes légitimes des dirigeants de Comité et de Ligue mais un pilotage territorial ne signifie nullement la suppression des services de proximité, bien au contraire car la première préoccupation d'un dirigeant est de pouvoir disposer de moyens suffisant pour mener à bien ses ambitions.

Actuellement notre offre pongiste se tourne quasi exclusivement vers la pratique sportive en compétition et nous prive certainement de tout un panel de population qui ne souhaite pas forcément s'inscrire dans un modèle sportif unique.

Nous allons nous attacher à communiquer le plus possible auprès des dirigeants de club et de comités départementaux qui le souhaitent en favorisant les échanges constructifs. Nous vous présenterons tout à l'heure l'état d'avancement de nos travaux.

La saison passée a vu la fin de l'hémorragie de la baisse du nombre de licenciés en souhaitant qu'à nouveau nous puissions retrouver le nombre que nous avons en 2012.

Notre gestion saine et rigoureuse nous autorise à présager l'avenir avec sérénité tout en restant prudent mais sans pour autant nous priver de nos ambitions en envisageant la création d'un poste de développeur territorial de l'activité.

Les élections fédérales se sont tenues un peu plus tardivement du fait de la restructuration des régions mais désormais toutes les instances sont en ordre de marche.

Nous notons encore cette saison quelques bons résultats aux Championnats de France avec Sébastien PRIME (1/2 finale double junior), Romane LE SCOUR (finaliste en double junior et 1/2 finaliste en simple), Julie PENNEC et Mathilde CARIOU (1/2 finalistes en double cadettes) et je garde le meilleur pour la fin avec le titre de champion de France junior de Jules ROLLAND et celui de Champion d'Europe en double mixte.

Notre communication est en pleine mutation avec la création de nouveaux supports de communication que vous allez découvrir progressivement.

Le nouveau site Internet de la Ligue vient d'être mis en service et je remercie Anaïs MUSSOT que nous avons prise en service civique pour le confectionner ainsi qu'Éric DUCOS et Kenny RENAUX pour leur contribution.

Je félicite les Comités Départementaux qui ont pris l'initiative de préparer et favoriser l'utilisation du logiciel GIRPE qui va rapidement devenir incontournable dans la remontée des résultats des rencontres pour répondre au développement durable et à la dématérialisation engagée à tous les niveaux.

Le tennis de table féminin fait l'objet de toute notre attention avec de récentes réformes appelées à supprimer progressivement les interdictions à leur rencontre dans le cadre de la mixité. Au niveau fédéral, il n'existe plus d'interdiction et de limitation du nombre de joueuses dans le championnat masculin.

Le tennis de table dans son ensemble se réjouit de l'obtention des jeux olympiques et paralympiques prévus en France en 2024 en souhaitant que cette véritable vitrine permette de valoriser tout le mouvement sportif composé de ses bénévoles et de ses salariés et de mettre en évidence le rôle social de notre activité.

Je conclurai en remerciant les membres du Conseil de Ligue qui m'entourent, les salariés, les différentes collectivités territoriales, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, le Comité Régional Olympique et Sportif breton, les Comités Départementaux et notre Fédération, nos partenaires ainsi que la presse toujours présente et attentive quand nous la sollicitons.

Je salue tout le dévouement dont vous faites preuve dans vos clubs en vous souhaitant un excellent début de saison et en vous remerciant de toute votre attention.

Renan THEPAUT
Président L.B.T.T

3. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (Jacques SORIEUX)

Rapport d'activité 2016-2017

LICENCES

Pour l'année 2015/2016

	COTES D'ARMOR	FINISTERE	ILLE ET VILAINE	MORBIHAN	BRETAGNE
Traditionnelles	1 041	2 528	2 262	830	6 661
Promotionnelles	573	1 120	1 172	1 651	4 516
Total	1 614	3 648	3 434	2 481	11 177

Pour l'année 2016/2017

Traditionnelles	1 064	2 501	2 275	1 630	7 470
Promotionnelles	605	1 157	1 201	725	3 688
Total	1 669	3 658	3 476	2 355	11 158

Constatations

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Bretagne
Traditionnelles	23	-27	13	-21	-12
Promotionnelles	32	37	29	-105	-7
Total	55	10	42	-126	-19

Diminutions des licenciés :

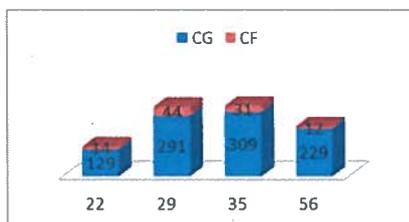
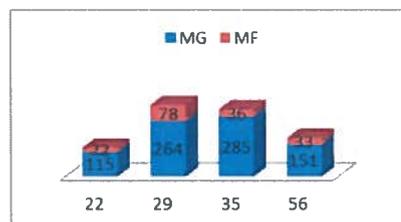
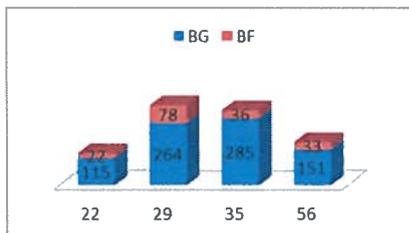
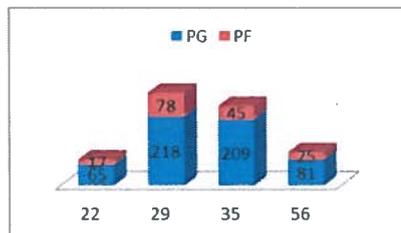
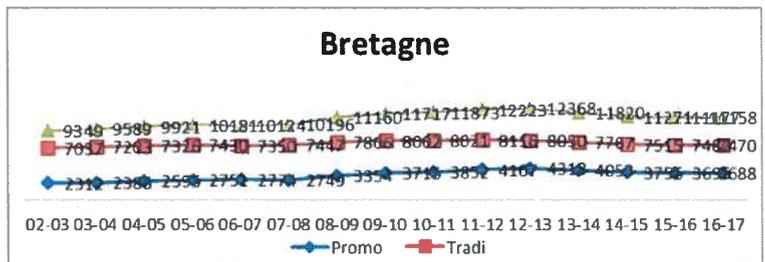
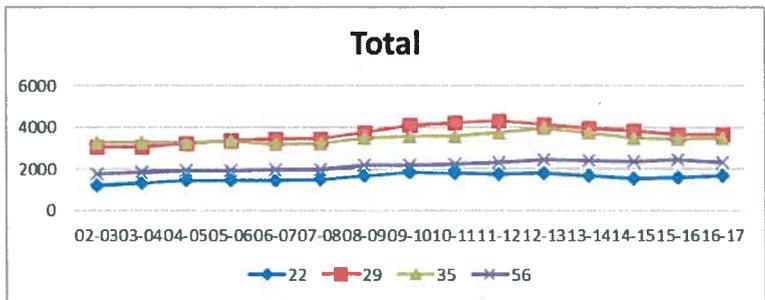
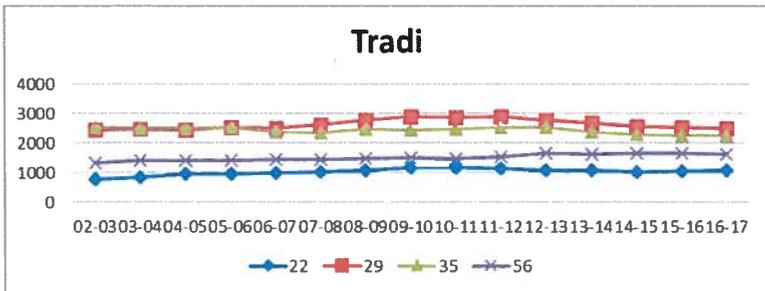
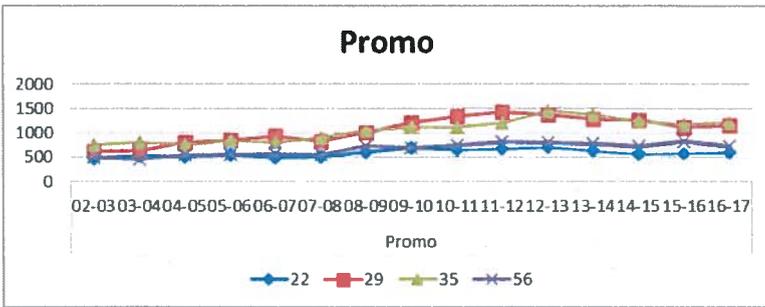
Pour les Côtes d'Armor +3.41 %

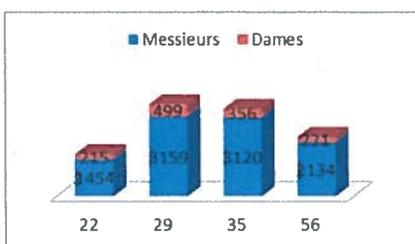
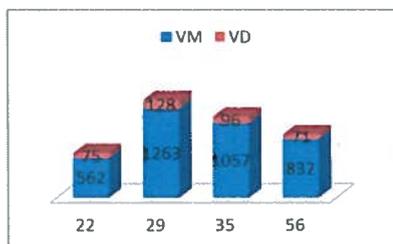
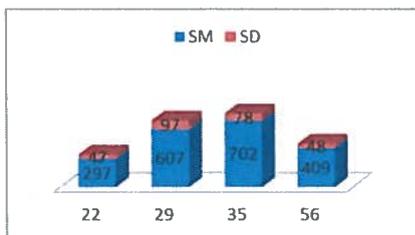
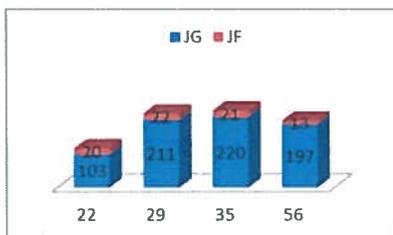
Pour le Finistère +0.27 %

Pour l'Ille et Vilaine +1.22 %

Pour le Morbihan -5.08 %

Voici les stats établis depuis 2002.





Féminines 2016-2017



Pour finir sur les statistiques, nous comptons 264 clubs comme la saison dernière.

Quelques résultats :

Cette saison, nous avons eu 5 titres de Champion de France et un titre de Champion d'Europe.

Chez les vétérans :

Isabelle GUILBAULT du CTT PLOUIGNEAU :

Championne de France en doubles dames V2 avec Sylvie PLAISANT

En Sport en Entreprise :

Elodie LE BOUTEILLER de l'ATSCAF RENNES :

Championne de France en simples dames
 Championne de France en doubles dames
 Championne de France en doubles mixtes

En Jeunes :

Jules ROLLAND de THORIGNE FOUILLARD TT :

Champion de France Juniors
 Champion d'Europe en doubles mixtes avec Lucie GAUTHIER

L'activité statutaire.

Le Conseil de Ligue s'est réuni 3 fois :

Le 15 octobre 2016 à Mur de Bretagne (22)
Le 06 mai 2017 à Ploufragan (22)
Le 29 septembre 2017 à Brest (29)

Le bureau directeur s'est réuni 3 fois :

Le 22 novembre 2016 (Le Rheu)
Le 22 avril 2017 (Pontivy)
Le 22 septembre 2017 (Le Rheu)

D'autres réunions ont eu lieu mais en incorporant le PST.

Je laisserai la parole à André pour les finances, aux responsables de commissions et aux techniciens.

Enfin, je tiens à remercier Isabelle et Nadine pour le travail effectué, leur efficacité et leur gentillesse.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente saison sportive 2017-2018.

Jacques SORIEUX
Secrétaire Général

4 - RAPPORT DU TRESORIER GENERAL (André PANNETIER)

EXERCICE 2016/2017

Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs,

Vous avez pris connaissance, mi-septembre, des documents comptables de l'exercice 2016/2017
Ces documents comptables ont été élaborés et présentés –conformément aux règles comptables régies par le plan comptable général 2014.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de résultats font apparaître un résultat excédentaire de :

41.308 €

Cette année a été, financièrement très bénéfique, ce qui démontre notre sérieux et notre rigueur à maîtriser les dépenses :

- Un meilleur remboursement des stages	10 270 €
- Solde de l'année précédente de notre partenaire CMB	3 050 €
- Le reliquat du championnat de France à Brest	7 838 €
- La vente de notre minibus « Nissan »	3 500 € remplacé par minibus « Renault »

Soit une augmentation de nos produits de : 24 658 €

En même temps nous enregistrons une baisse des charges des compétitions et formations
(Déplacements-hôtels-restaurants) 16 393 €

Soit un gain exceptionnel de :

41 051 €

Cette bonne trésorerie doit nous permettre d'envisager l'avenir très sereinement et d'afficher nos ambitions, tout en restant prudent compte tenu de la baisse régulière des subventions.

Le budget prévisionnel 2017/2018 nous fait revenir à la réalité – déficit de 11 000 € qui sera prélevé sur nos fonds propres, avec la perspective de création de poste d'un agent territorial de développement.

I – PRODUITS

CHIFFRES D'AFFAIRES NET

-Vente de marchandises 20 498.36 €

-Production vendue de biens et services

Année 2016 66 007.87 €

Année 2017 74 095.46 €

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

- Année 2015 105 378 €

- Année 2016 95 753 €

- Année 2017 90 600 €

- Baisse importante et régulière de nos aides.

AUTRES PRODUITS (lic. – aff. – mut. –eng champ etc.

- Année 2015 415 320,00 €

- Année 2016 415 619,00 €

- Année 2017 417 218,35 €

Les licences-réaffiliation-mutations-engagements au C.F –engagements championnats par équipes restent stables.

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Année 2015 599 144,00 €

- Année 2016 598 963,00 €

- Année 2017 603 748,24 €

Légère augmentation

PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

- Année 2015	7 618,00 €
- Année 2016	13 055,00 €
- Année 2017	16 393,05 €

TOTAL DES PRODUITS

- Année 2015	606 732,00 €
- Année 2016	612 009,00 €
- Année 2017	620 141,29 €

II – CHARGES

ACHATS DE MARCHANDISES

- Année 2016	6 045,00 €
- Année 2017	21 608,10 €

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Année 2015	197 563,00 €
- Année 2016	200 703,00 €
- Année 2017	178 165,76 €

Diminution des frais de déplacements - hôtels - restaurants liés aux formations et compétitions

- 16 393 €

IMPOTS – TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

- Année 2016	2 569 €
- Année 2017	2 689 €

SALAIRES ET TRAITEMENTS

- Année 2016	103 547,00 €
- Année 2017	105 436,25 €

CHARGES SOCIALES

- Année 2016	38 085,00 €
- Année 2017	39 151,24 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS

- Année 2016	12 924 €
- Année 2017	14 905,27 €

Cette dotation aux amortissements sera plus élevée l'an prochain (achat d'un minibus –Renault)

AUTRES CHARGES

FFTT (Licences –réaffiliations-mutations –engagement au C.F. – etc.)
Aides diverses

- Année 2016	221 751 €
- Année 2017	214 357.41 €

Diminution – l'aide aux comités n'a pas été reconduite cette année

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION

- Année 2015	574 979 €
- Année 2016	591 618 €
- Année 2017	576 313.33 €

Nous sommes revenus au même niveau de 2015

CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES

- Année 2016	5 914 €
- Année 2017	2 519.84 €

Légère baisse

TOTAL DES CHARGES

- Année 2015	593 022,00 €
- Année 2016	597 533,00 €
- Année 2017	578 833,17 €

Baisse sensible de nos charges (-18 700 €)

CONCLUSION

EXPLOITATION

TOTAL DES PRODUITS	603 748,24 €
TOTAL DES CHARGES	576 313,33 €

RESULTATS	27 434,91 €
-----------	-------------

RESULTATS DEFINITIFS

TOTAL DES PRODUITS	620 141,29 €
TOTAL DES CHARGES	578 833,17 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016/2017 41 308.12 €

BILAN ACTIF

II – ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations corporelles

Constructions	109 818 €
Autres immobilisations corporels	23 188 €

Immobilisations financières

Autres immobilisations financières	2 400 €
-------------------------------------------	----------------

Total II **135 406 €**

III – ACTIF CIRCULANT

Créances

Clients et comptes rattachés	118 515 €
Autres créances	7 355 €

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités	191 701 €
Charges constatées d'avance	602 €

Total III **318 173 €**

TOTAL Général **453 578 €**

BILAN PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Report à nouveau	272 716 €
Résultat de l'exercice	41 308 €

Total I **314 024 €**

PROVISIONS

Provisions pour charges	21 336 €
Total III	21 336 €

DETTES

Dettes financières	
Emprunts auprès d'établissements de crédit	39 209 €

Dettes d'exploitation

Dettes fiscales et sociales	27 410 €
Autres dettes	31 667 €

COMPTES DE REGULATION

Produits constatés d'avance	19 932 €
	<u>118 218 €</u>

TOTAL GENERAL	<u>453 578 €</u>
----------------------	-------------------------

BUDGET PREVISIONNEL 2017/2018

Ce budget a été établi sur les bases suivantes

- De la reconduction de nos charges au niveau de l'exercice 2016/2017
En y incluant le salaire et charges d'un agent développeur de l'activité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018
- Du maintien de nos produits
- Du maintien du nombre de licenciés
- De la reconduction des subventions de nos partenaires

FFTT

DRDJCS

CNDS et sa diminution financière

CONSEIL REGIONAL

- **D'un prélèvement sur nos fonds propre pour équilibrer notre budget prévisionnel**

Ce budget garantit la continuité de nos missions et le maintien intégral de nos activités

Je tiens à remercier bien vivement tous les amis du Conseil de ligue, les responsables de commission et les différents prestataires qui se sont impliqués pour une gestion réfléchie et calculée.

A ces remerciements, j'ajouterai les techniciens Kenny, Nicolas, Vivien qui font un effort réel pour obtenir des prestations les plus économiques.

Je ne voudrais pas oublier les administratifs Isabelle et surtout notre comptable Nadine qui fait un travail remarquable et exemplaire. Sa sensibilité professionnelle à tous égards est un atout majeur que j'apprécie particulièrement.

Quant à moi, je vais partager dorénavant la trésorerie avec mon ami Claude, vous comprendrez que nous ne sommes pas éternels et qu'il faut savoir lever le pied avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bonne saison sportive et financière à vous tous.

Le Trésorier Général de la L.B.T.T.

André PANNETIER

**LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS DE TABLE
RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES
SUR LA SAISON 2016/2017**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Président de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table, m'ayant confié la vérification des comptes de votre Ligue, c'est avec diligence que je me suis acquitté de cette tâche, ce jour.

Tous les documents comptables, les pièces justificatives et les relevés bancaires ouverts au nom de l'association ont été transmis au Cabinet QUINIOU à St-Malo pendant la période du mercredi 13 juillet au mardi 30 août 2017 pour vérifications et contrôles.

Ceux-ci m'ont été présentés, ce même jour, 05 septembre, par le Cabinet QUINIOU.

Celui-ci m'a donné toutes les explications détaillées et toutes les réponses à mes questionnements.

Sur la base des contrôles et analyses effectués, j'atteste que les comptes et documents qui vous sont présentés à cette Assemblée Générale, laissant apparaître un résultat net positif de

41.308,12€

(Quarante et un mille trois cents huit euros et douze centimes) sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle de la situation comptable et financière de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table à la clôture de cet exercice.

Ce constat établi, rien ne s'oppose à l'approbation des comptes annuels et des bilans, tels qu'ils vous sont présentés.

Jean-Paul ROPARS

a) VOTE POUR L'ADOPTION DU BILAN 2016/2017

CLUBS PRESENTS PAR COMITE ET NOMBRE DE VOIX

Comité 22 : 12 clubs sur 36 – 50 voix sur 109
Comité 29 : 25 clubs sur 75 – 106 voix sur 237
Comité 35 : 14 clubs sur 95 – 57 voix sur 247
Comité 56 : 11 clubs sur 55 – 44 voix sur 168
Total : 62 clubs sur 261 – 257 voix sur 760

Pour : 247

Contre : 0

Abstention : 10

b) VOTE POUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2017/2018

Pour : 247

Contre : 0

Abstention : 10

c) VOTE DE LA DESIGNATION DU VERIFICATEUR AUX COMPTES : J.P ROPARS

Pour : 244

Contre : 0

Abstention : 13

5 – ETAT D'AVANCEMENT DU P.S.T (Projet Sportif Territorial)

PST abordé lors de la dernière AG à Cesson Sévigné...

Contexte :

Loi NOTRe du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Organisation permettant aux territoires de passer de 22 à 13 régions.

Adaptation s'appliquant dans tous les domaines y compris le sport et les textes se sont imposés également aux régions dont le périmètre est resté intact, ainsi :

- **Tendance à une mutualisation renforcée en ce qui concerne le CNDS** avec comme commande des services de l'Etat de formuler une demande conformément au **Projet Sportif Territorial de la discipline** dont les axes privilégiés sont :
 - o Le développement des offres de pratiques
 - o La formation (sportifs, cadres et bénévoles)
- **Ce nouveau PST est à présenter aux services de l'Etat en présence du DTN avant fin 2017.**
- En effet, parallèlement à la note de cadrage sur le PST pour la demande CNDS, **une instruction ETR du 19 Juillet 2016**, précise qu'une convention entre les services de l'Etat et la discipline devra être signée à l'occasion du PST, cette dernière précisera les moyens humains qu'il sera nécessaire de mobiliser pour mettre en œuvre le plan de développement de la discipline.
- L'action de l'ETR devra concourir à la mise en œuvre du projet fédéral en déclinant les directives techniques nationales sur le territoire.
- Le projet politique fédéral induit ainsi des directives techniques nationales et des conventions signées avec les ligues traduisant les volontés en actions. A ce titre le PPF sera présenté mardi 3 octobre à Rennes par la responsable du secteur Performance Jeunes. Ce PPF sera décliné sur le territoire breton.

Enjeu :

Comment créer un seul projet pour la discipline, comment passer de 5 projets à un seul et même projet ? Comment agir ensemble et sur quoi ?

Méthodologie :

Etape 1, Comment et sur quoi ?

1. S'inspirer de discipline en avance en la matière
 - o Réunion de partage d'expérience en décembre 2016 avec le Hand et le judo
 - Modèle de gouvernance
 - Mutualisation de l'emploi
 - Actions communes
2. Les éléments présentés sont-ils intégrables à notre organisation ?
 - o Réunion de synthèse sur le ressenti des participants et sur le niveau d'intégration en janvier 2017.
3. Qu'est-ce qui est faisable pour nous ?
 - o Réunion de faisabilité en février 2017 (gouvernance et axes partagés).



- Préoccupations sur le développement, notamment des stratégies économiques, l'emploi, mais aussi l'accompagnement des bénévoles et la place prédominante des compétitions qui ne laisse que peu de place au reste... Ce qui induit des idées sur les outils possibles et les rencontres à mettre en œuvre sur le terrain.
- En matière de Performance, la complémentarité est le fil conducteur des discussions pour que le système de détection, le suivi des joueurs et la relation entre les structures soient optimisés.

Un travail coordonné des différents référents a été mené afin que ces orientations soient traduites en actions et présentées à une réunion ultérieure.

4. Présentation opérationnelle le 22 avril 2017

Les référents ont présenté les actions possibles pour répondre aux préoccupations communes en matière de Développement, de Performance et de Formation.

5. Ces actions ont été traduites en fiches action lors d'une réunion de Comité de Pilotage les 7 et 8 Juillet. Aussi, afin de communiquer au mieux avec l'ensemble des acteurs de ce PST (hors COPIL), un blog a été mis en place.

6. Le bureau réunit le 22 septembre dernier a validé le Plan d'action :

- S'agissant de développement
 - Les actions visant le recensement et la cartographie des clubs existants ainsi que les actions visant la création de nouveaux clubs
 - Les actions d'accompagnement des bénévoles et techniciens, la création d'un centre de ressources et la mise en œuvre de rencontres sur le terrain.
- En matière de performance
 - Les actions mutualisées et complémentaires en matière de détection et d'accompagnement des meilleurs potentiels
 - Les actions favorisant la mise en relation des structures et l'intégration du dispositif au PPF national.
- En matière de formation
 - La maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'ensemble du Plan de formation au niveau régional (filière technique, arbitrage)
 - La mise en œuvre de nouvelles formations visant à acquérir des compétences spécifiques (SPIDWEB, GIRPE, Physique...)

Etape 2, Avec qui ?

1. Suite à la réunion de bureau, nous devons déterminer les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet
2. Budgétiser (actions et encadrement)

Etape 3, financement ?

En l'état, le projet pourra être présenté, l'organisation financière étant interne à la discipline.

Prochaine réunion :

Samedi 21 octobre

LE CTN,

Kenny RENAUX

6 - RAPPORT DES COMMISSIONS

En l'absence excusée de Vivien SAUVAGE, Kenny RENAUX fait lecture du rapport suivant :

C- RAPPORT Vivien SAUVAGE

Les principaux résultats jeunes de la saison

1) Championnats de France des régions (Villeneuve-sur-Lot)

- Minimes garçons : 9^{ème} :
 - Simon LAMBERT (Dinan),
 - Roch BEHAGHEL (Cesson-Sévigné),
 - Tom ROLLAND (Thorigné-Fouillard),Capitaine : Richard BAILLEUX (Fouesnant).
- Cadettes : 7^{ème} :
 - Annaël JAOUEN (Loperhet),
 - Adèle MENESGUEN (Landerneau),
 - Léonie PERCHOC (Loperhet),Capitaine : Vivien SAUVAGE (LBTT).
- Cadets : 8^{ème} :
 - Simon BROUDIC (7 îles),
 - Marc FERREZ (TA Rennes),
 - Rafaël SUEUR (Thorigné-Fouillard),Capitaine : Samuel GUEN (Thorigné-Fouillard).

Nouvelles régions donc une compétition plus relevée.

2) Championnats de France Benjamins/Benjamines (Joué-lès-Tours)

- 5 joueurs qualifiés (3 garçons et 2 filles), pas de médaille.

3) Championnats de France Minimes (Belfort)

- 5 joueurs qualifiés (4 garçons et 1 fille), pas de médaille.

4) Championnats de France Cadets/Cadettes (Joué-lès-Tours)

- 7 joueurs qualifiés (3 garçons et 4 filles).
- Médaille de bronze en doubles cadettes pour Julie PENNEC et Mathilde CARIOU (Loperhet).

5) Championnats de France Juniors (Belfort)

- 11 joueurs qualifiés (8 garçons et 3 filles).
- Médaille de bronze en doubles juniors pour Sébastien PRIME (Thorigné-Fouillard).
- Double médaille pour Romane LE SCOUR (Quimper) : bronze en simples juniors filles et argent en doubles juniors filles.
- JULES ROLLAND (Thorigné-Fouillard) CHAMPION DE FRANCE JUNIORS !

⇒ **28 JOUEURS QUALIFIÉS (18 G + 10 F) POUR 5 MÉDAILLES.**

6) Opens internationaux

- 14 médailles décrochées sur les différents Opens jeunes garçons et filles.
- Jules ROLLAND (Thorigné-Fouillard) et Romane LE SCOUR (Quimper) sélectionnés aux CEJ en juniors (Guimarães, Portugal).
- JULES ROLLAND CHAMPION D'EUROPE EN DOUBLES MIXTES avec Lucie GAUTHIER.

Stage de juillet avec les belges et centristes

Délégation de Belgique : 6 joueurs et 1 entraîneur en plus du Centre et de la Bretagne. Cela regroupait en tout près d'une quarantaine de joueurs et une dizaine d'entraîneurs pour bien préparer la saison suivante !

Les Pôle Espoirs 2017 / 2018

- 6 joueurs sortants : Romane LE SCOUR (Quimper), Julian PRIMIG (Thorigné-Fouillard), Martin LEVALOIS (Cesson-Sévigné), Elie LEFRANC (Avenir de Rennes), Mathilde JONCOURT (CPB Rennes) et Julien THOMAS (Thorigné-Fouillard).
- 6 rentrées :
 - Eliaz LE MANACH (7 Îles, M1),
 - Hanqiu LE NOURS (Lanester, M1),
 - Olier LE NOURS (Lanester, M1),
 - Alwena BRIX (Plouay, M1),
 - Laurine FERBUS (Saint-Quay-Portrieux, M1),
 - Maël BAILLIET (Vern, M2).
- Effectif total de 23 joueurs : 15 garçons et 8 filles allant de la sixième à la terminale.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

SAISON 2016-2017

1- PREAMBULE

Bonjour Mesdames et Messieurs.

A l'issue de cette première saison passée à la tête de la commission sportive régionale, je vais vous en présenter le compte rendu.

Je commencerai par remercier mon prédécesseur Michel COAT pour tout le travail qu'il a fourni pendant les 12 années qu'il a passé à la tête de cette commission dont je fais partie depuis 4 olympiades en tant que responsable de la commission sportive du comité d'Ille et Vilaine. Je commence donc à bien connaître le fonctionnement de la CSR et la transition s'est faite en douceur, dans la continuité de ce qu'avait fait Michel pendant 12 ans.

Nous nous sommes réunis 4 fois dans la saison, au milieu et à la fin de chaque phase ; et je remercie les clubs de CAUDAN et d'HENNEBONT, ainsi que le comité des Côtes d'Armor de nous avoir accueilli pour ces réunions. Pour cette 1^{ère} saison, j'ai souhaité que nous revoyions quelques points de règlements pour ne plus avoir à y toucher pendant le reste de l'olympiade ; et, je vous en parlerai à la fin de mon intervention.

Avant de vous faire un bilan plus détaillé de la saison écoulée, je voudrais mettre en exergue les résultats de Jules ROLLAND du club de THORIGNE-FOUILLARD. Deux ans après son titre de champion de France cadets, il est devenu champion de France junior et, pour ce qui est sans doute une première au niveau de la ligue de Bretagne, il est devenu champion d'Europe junior en double mixte. Toutes mes félicitations à Jules.

Je vais maintenant faire le point sur le championnat par équipes.

2- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

2.1- PRO et ligue des champions

Cette saison encore, nous étions représentés par 2 clubs dans le championnat PRO, la GV HENNEBONT en Pro A masculine et le QUIMPER CTT en Pro B féminine.

Après être descendu de Pro A à la fin de la saison 2015-2016, les Quimpéroises ont réussi à se maintenir en Pro B en terminant à la 7^{ème} place.

La GV HENNEBONT a, quant à elle, terminé 4^{ème} du championnat de Pro A masculine et s'est ainsi assurée une nouvelle participation à la ligue des champions pour la saison 2017-2018.

Nous pouvons saluer leur bon parcours dans l'édition 2016-2017 de cette compétition puisqu'ils ont réussi à s'extraire de leur poule avant de s'incliner en ¼ de finale contre une autre équipe française, l'AS PONTOISE-CERGY.

Souhaitons bonne chance à ces 2 clubs pour la saison à venir.

2.2- Championnat national féminin

La ligue de Bretagne a été représentée par 9 équipes dans le championnat national féminin que ce soit en 1^{ère} ou en 2^{ème} phase ; ce qui représente les mêmes chiffres que la saison précédente. Nous aurions pu avoir une équipe supplémentaire en 1^{ère} phase ; mais l'équipe 2 de THORIGNE-FOUILLARD TT a été obligée, faute d'un nombre suffisant de joueuses, de jeter l'éponge avant même le début de la saison en nationale 3.

A l'issue de la 1^{ère} phase, on retiendra la montée de l'équipe 2 du CPB RENNES en nationale 1, la descente de l'équipe 1 de THORIGNE-FOUILLARD TT en nationale 3, la descente de l'équipe 4 du CPB RENNES en pré-nationale et la montée de l'équipe 3 du TT LOPERHET en nationale 3.

A l'issue de la 2^{ème} phase, on retiendra la descente de l'équipe 1 du CPB RENNES en nationale 2, la montée de l'équipe 1 de l'AJK VANNES en nationale 1, la 1^{ère} place de l'équipe 2 du CPB RENNES en nationale 2

(mais cette équipe ne peut pas monter en N1 car l'équipe 1 descend de N1) et la montée de l'équipe 4 du CPB RENNES en nationale 3.

A l'occasion de l'attribution des titres, en nationale 2, l'AJK VANNES 1 a perdu en ½ finale et le CPB RENNES 2 a perdu en finale.

Pour la 1^{ère} phase de la saison à venir, compte tenu de l'arrêt du TTC BREST, il y aura à nouveau 9 équipes bretonnes en nationale.

2.3- Championnat national masculin

La ligue de Bretagne a été représentée par 17 équipes dans le championnat national masculin que ce soit en 1^{ère} ou en 2^{ème} phase, soit une équipe de plus que lors de la 2^{ème} phase de la saison précédente.

A l'issue de la 1^{ère} phase, on retiendra la descente de l'équipe 1 de l'AVENIR DE RENNES en nationale 2, la montée des équipes du RP FOUESNANT 1 et de l'US VERN 1 en nationale 1, la descente de l'équipe 2 de THORIGNE-FOUILLARD TT en nationale 3, la montée de l'équipe 1 de MONTFORT TT en nationale 2, la descente des équipes du FL LANESTER 1 et de l'AVENIR DE RENNES 2 en pré-nationale et la montée des équipes de l'AC PLERIN 2 et du RP FOUESNANT 3 en nationale 3.

A l'issue de la 2^{ème} phase, on retiendra la 1^{ère} place de l'équipe 1 de THORIGNE-FOUILLARD TT en nationale 1, la descente de l'équipe 1 de l'AVENIR DE RENNES en nationale 3, la montée de l'équipe 2 de THORIGNE-FOUILLARD TT en nationale 2, les descentes des équipes de l'AC PLERIN 1 et 2, du RP FOUESNANT 2 et 3 et de la GV HENNEBONT 3 en pré-nationale et les montées des équipes de l'AL PLOËMEUR 1 et de l'AVENIR DE RENNES 2 en nationale 3. On peut aussi noter que l'équipe de ST DIVY SPORT 2, qui avait terminé 2^{ème} en pré-nationale, a refusé la montée en nationale 3 pour la 2^{ème} fois en 3 phases.

A l'occasion de l'attribution des titres en nationale 3, THORIGNE-FOUILLARD TT 2 a perdu en ½ finale. L'équipe 1 de THORIGNE-FOUILLARD TT a raté de peu la montée en Pro B en prenant la 3^{ème} place de la poule d'accession à l'issue de rencontres très serrées. Souhaitons-leur d'y parvenir cette saison.

Pour la 1^{ère} phase de la saison à venir, compte tenu du repêchage de l'AC PLERIN 1 et du retrait de l'AVENIR DE RENNES 2 en nationale 3, il n'y aura plus que 13 équipes bretonnes en nationale ; mais, avec tout de même 3 équipes en nationale 1.

2.4- Championnat régional féminin

Les choses ne s'arrangent pas en féminines puisqu'il n'y avait plus que 7 équipes en 1^{ère} phase et 6 en 2^{ème} phase suite à un nouveau forfait. Bien entendu, nous n'avons pu maintenir que la poule de pré-nationale. Devant cette situation préoccupante, la question du maintien ou de la suppression du championnat régional féminin s'est posée.

Finalement, la ligue de Bretagne a décidé de maintenir la poule de pré-nationale féminine pour la saison 2017-2018 à condition qu'il y ait au moins 6 équipes engagées, tout en souhaitant que chaque comité essaie de recréer un championnat départemental féminin.

Les équipes seront constituées, comme cette saison, de 3 joueuses et les féminines jouant en pré-nationale dames seront autorisées à jouer, au titre de la même journée, dans le championnat départemental masculin.

Finalement, suite à un forfait de dernière minute, il y aura 6 équipes en pré-nationale dames pour la 1^{ère} phase de la saison 2017-2018.

Il n'y a donc plus que 15 équipes à évoluer dans le championnat féminin, 9 en nationale et 6 en régionale. Sur ces 15 équipes, les 2/3, soit 10 équipes, sont regroupées dans 2 clubs. En effet, le CPB RENNES compte 6 équipes et le TT LOPERHET 4 équipes. On peut aussi noter qu'il n'y a plus qu'une équipe féminine dans le Morbihan et aucune dans les Côtes d'Armor ; et que, par rapport à la saison précédente, 3 clubs ont supprimé leurs équipes féminines.

J'émettrai donc un avis personnel sur la situation. Il y a 2 clubs en Bretagne qui attirent la plupart des féminines ; et j'ai bien peur qu'à court terme ça soit, faute d'équipes, la fin du championnat régional féminin.

2.5- Championnat régional masculin

Je commencerai par remercier le responsable du championnat par équipes, Michel LOMENECH, ainsi que son adjoint Patrick EVENO pour le travail effectué. Michel épiluche consciencieusement, à chaque journée, les feuilles de rencontres pour nous faire part des litiges sportifs, mais aussi des erreurs de remplissage des feuilles. Ceci nous permet, par le biais de la CRA, de faire remonter nos remarques au juge-arbitre concerné. A ce sujet, même si globalement il y a eu peu de litiges, nous avons rencontré quelques problèmes avec des situations mal gérées par le juge-arbitre.

Je voudrais donc rappeler quelques règles de base qui concernent certes le juge-arbitre, mais aussi les capitaines des équipes qui signent la feuille de rencontre pour attester de leur accord.

Si une équipe se présente à 3 joueurs, il faut faire jouer la rencontre normalement et envoyer la feuille de rencontre à la ligue. Ce n'est pas au juge-arbitre de décider de la défaite par forfait d'une équipe, mais à la CSR. De plus, une équipe qui dispute une rencontre avec 3 joueurs n'est pas forfait, mais elle perd la rencontre par pénalité.

Si une équipe se présente à 3 joueurs, le juge-arbitre ne doit en aucun cas accepter de rajouter un 4^{ème} joueur sur la feuille en mettant des scores « bidons », même si le capitaine de l'équipe adverse est d'accord.

Une fois que le capitaine d'une équipe a donné sa feuille de composition au juge-arbitre, seul celui-ci peut autoriser une modification pour corriger une erreur. En aucun cas le juge arbitre ne doit accepter de remplacer un joueur, finalement absent, par un autre que le club a réussi à faire venir.

Si un juge-arbitre estime que la température est trop basse dans une salle, il ne doit en aucun cas rentrer chez lui ; mais, il peut noter cet état de fait au dos de la feuille de rencontre.

Enfin, et c'est sans doute le plus important, en cas d'abandon le juge arbitre doit noter au dos de la feuille le moment et le motif de cet abandon quel qu'il soit. Cela nous évitera de découvrir un mois plus tard qu'un joueur s'est sérieusement blessé au cours d'une rencontre, sachant que l'avis de sinistre doit être transmis à l'assurance dans les 5 jours suivant l'accident.

Je voudrai également vous faire part d'un autre problème que nous avons rencontré. Comme vous le savez, il existe une liste des revêtements de raquette autorisés ; et, c'est de la responsabilité du juge-arbitre de vérifier les revêtements avant le début d'une rencontre. Si un joueur utilise un revêtement qui n'est pas homologué, il doit changer de raquette pour avoir le droit de disputer la rencontre. S'il continue à jouer avec, cela devient une tricherie et sera sanctionné en tant que tel.

Je compte sur vous mesdames et messieurs les juge-arbitre, les capitaines et les présidents de club pour que ces problèmes ne se reproduisent pas cette saison.

Je voudrais à présent remercier le club de PLEDRAN pour l'organisation des titres régionaux par équipes et vous communiquer les champions des différentes divisions.

Pré-nationale dames : CPB RENNES 4

Pré-nationale messieurs : AL PLOËMEUR 1

Régionale 1 messieurs : AURORE DE VITRE 1

Régionale 2 messieurs : OC CESSON 3

Régionale 3 messieurs : US GUIPRY-MESSAC 2

Je vais maintenant vous faire le point sur les épreuves individuelles.

3- EPREUVES INDIVIDUELLES

3.1- Critérium fédéral

Je commencerai par remercier le responsable du critérium fédéral, Eric DUCOS, pour le travail effectué. C'était la 1^{ère} fois qu'il s'occupait de cette épreuve ; et, même si ça a été un peu compliqué au départ, je pense que tout s'est bien passé.

Je remercie également tous les clubs qui nous ont permis d'organiser les 4 tours du critérium fédéral régional, ainsi que le club de TTLPL pour l'organisation du 3^{ème} tour de nationale 2 jeunes à LANNION et celui de la BO QUESTEMBERG pour l'organisation du 4^{ème} tour de nationale 2 seniors.

Tout s'est bien déroulé et on peut tout juste noter le courrier d'une mère de joueuse pour se plaindre de la température qui régnait dans la salle de PLEDRAN à l'occasion du 2^{ème} tour en minimes filles. A la décharge du club et du département organisateur, on peut noter qu'il n'est pas simple de trouver une salle de 24 tables

pour accueillir le tour de régionale benjamins-minimes. C'est pour cela que nous avons décidé de donner la possibilité aux 4 comités d'organiser ce tour dans 2 salles de 12 tables, une pour les benjamins et une pour les minimes. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le Morbihan à l'occasion du 4^{ème} tour.

Au niveau sportif, sans tenir compte des seniors dames dont je reparlerai, on peut regretter que sur les 36 tableaux organisés il n'y en ait eu que 14 de complets. C'est plus ou moins explicable dans les tableaux féminins qui se sont complétés au fil des tours ; mais, ça l'est beaucoup moins dans les tableaux masculins.

Comme vous le savez sans doute, nous ne repêchons plus à partir du mercredi minuit. Il y a donc eu, sur l'ensemble des tableaux, entre le jeudi et le dimanche, jour de la compétition, 23 forfaits dont 7 n'ont pas été excusés. Il me semble que la moindre des choses, quand on ne vient pas, est de prévenir le juge-arbitre ou le responsable dont les numéros de téléphone figurent sur la convocation. Je demanderai donc à tous les clubs de faire un effort sur le sujet.

Pour en revenir aux seniors dames, elles n'étaient que 6 présentes au 1^{er} tour, 3 au 2^{ème} tour, 3 au 3^{ème} tour et aucune au 4^{ème} tour puisque, suite à 2 repêchages tardifs en nationale 2, nous avons été obligé d'annuler le tableau. On peut donc s'interroger sur le maintien de ce tableau et j'y reviendrai dans le point sur les règlements.

3.2- Championnat de France seniors

Quatre joueuses et cinq joueurs bretons ont réussi à se qualifier pour le championnat de France seniors qui avait lieu à MARSEILLE.

La ligue de Bretagne était représentée par Romane LE SCOUR et Eva ANDORIN de QUIMPER CTT, Camille CAMPION du TT LOPERHET, Marie MOLLET du CPB RENNES, Quentin ROBINOT de la GV HENNEBONT, Jules ROLLAND, Rémi MENAND, Sébastien PRIME et Samuel GUEN de THORIGNE-FOUILLARD TT.

Camille, Marie, Jules, Rémi, Sébastien et Samuel ne sont pas parvenus à sortir de poule en simple.

Eva a perdu en 1/8 de finale du simple contre la future championne de France.

Romane a perdu en ¼ de finale du double et en 1/8 de finale du simple.

Enfin, on peut féliciter Quentin qui remporte la médaille d'argent en double associé à Thomas LEBRETON, joueur breton parti sous d'autres cieux, et qui perd en ¼ de finale du simple contre le futur vainqueur.

3.3- Championnat de France jeunes

Nos joueuses et joueurs bretons ont décroché 5 médailles aux championnats de France jeunes.

Je commencerai par féliciter Mathilde CARIOU et Julie PENNEC du TT LOPERHET pour leur médaille de bronze en double cadettes.

Un grand bravo également à Sébastien PRIME de THORIGNE-FOUILLARD TT qui remporte la médaille de bronze en double junior et qui ne s'incline qu'en ¼ de finale du simple.

Mention spéciale à Romane LE SCOUR de QUIMPER CTT que je félicite pour les 2 médailles qu'elle a remportées, l'argent en double junior et le bronze en simple.

Enfin, je renouvelle mes félicitations à Jules ROLLAND pour son titre de champion de France junior, 2 ans après son titre de champion de France cadet.

3.4- Championnat de France vétérans

La ligue de Bretagne a été particulièrement bien représentée au championnat de France vétérans qui se sont disputés à AUCH. Nos joueuses et joueurs bretons sont revenus du sud de la France avec 11 médailles : 1 en or, 5 en argent et 5 en bronze.

Je ne vais pas vous citer tous les noms, mais je leur adresse un grand bravo à tous. Je citerai simplement nos 3 médaillés en simple.

Je félicite Michèle SEVIN du CPB RENNES pour sa médaille de bronze dans la catégorie V3 dames, ainsi qu'Alain FLAGEUL de l'AC PLERIN pour sa médaille de bronze dans la catégorie V4 messieurs.

Enfin, je félicite plus particulièrement Isabelle GUILBAUT du CTT PLOUIGNEAU pour les 3 médailles qu'elle a remportées dans la catégorie V1 dames, le bronze en simple, l'argent en double mixte et l'or en double dames.

3.5- Championnat de France sport dans l'entreprise

Une fois n'est pas coutume, je voudrais mettre à l'honneur les « corpos ».

En effet, à l'occasion du championnat de France sport dans l'entreprise qui a eu lieu à PONT A MOUSSON, Elodie BOUTEILLER de l'ATSCAF RENNES a réalisé le grand chelem. Elle a remporté les titres en simple dame, double dames et double mixte.

Je citerai également ses partenaires de double, Céline GUILLEMOT de l'ATSCAF RENNES en double dames et Pierre MENAND d'ARÔME CAFE VERN en double mixte.

Félicitations à tous les 3.

3.6- Championnat de Bretagne individuel

Le championnat de Bretagne a été organisé par le club de la BO QUESTEMBERT.

Je commencerai par remercier son président Eric LARUE et toute son équipe de bénévoles pour le travail fourni tout au long du week-end. On peut noter que c'était leur 2^{ème} grosse organisation de la saison après le 4^{ème} tour du critérium fédéral de nationale 2 seniors. Un grand merci à eux pour leur investissement.

Je remercie également le juge-arbitre Bernard CHAPALAIN, ainsi que la table d'arbitrage et les arbitres pour leur travail.

Il y avait 32 arbitres présents pour 24 tables le samedi et cela a permis de leur ménager quelques pauses.

La compétition s'est globalement bien déroulée avec toutefois un petit point à revoir sur la répartition des arbitres aux tables à l'occasion des poules. En effet, les arbitres devaient changer de table entre chaque partie et, compte tenu des durées de parties inégales, cela a occasionné des retards et des désagréments pour les arbitres.

Comme d'habitude, il y a eu beaucoup de forfaits et de repêchages à effectuer ; mais à l'arrivée, pratiquement tous les tableaux étaient complets. Il manquait une joueuse en seniors dames et 4 en junior filles. Dans cette catégorie, le manque de joueuses dans les listes des comités, notamment dans celle du Finistère, n'a pas permis de compléter le tableau.

Par contre, nous avons connu des problèmes avec les tableaux handisports puisqu'il n'y avait que 5 joueurs dans le tableau assis et que nous avons dû annuler le tableau debout. Il y a 2 explications à cela. Les Côtes d'Armor et le Morbihan n'avaient aucun nom à nous fournir et le championnat de France jeunes et vétérans handisports avait lieu le même week-end. Dans le tableau debout, les joueurs susceptibles de faire le championnat de Bretagne ont préféré aller au championnat de France. Le même problème va se reposer cette saison et il faudra peut-être s'interroger sur le maintien de ces tableaux.

Au niveau sportif, les comités du Finistère et de l'Ille et Vilaine se sont taillés la part du lion en remportant 16 des 20 titres mis en jeu. L'Ille et Vilaine a gagné 9 tableaux, le Finistère 6 tableaux, le Morbihan 3 tableaux et les Côtes d'Armor 1 tableau.

Au niveau des clubs, domination de THORIGNE-FOUILLARD TT qui remporte 6 titres et du TT LOPERHET qui en remporte 3.

Au niveau individuel, je voudrais mettre en exergue le 2^{ème} titre consécutif d'Eva ANDORIN de QUIMPER CTT en seniors dames, ainsi que le doublé réalisé par Sébastien PRIME de THORIGNE-FOUILLARD TT qui remporte le tableau junior garçons et pour la 1^{ère} fois le tableau senior messieurs. Il avait raté ce doublé d'extrême justesse en 2016, mais il est parvenu à ses fins en 2017.

3.7- Championnat de Bretagne vétérans et coupe vétérans

Le championnat de Bretagne vétérans a été organisé par le club de l'AL PLOËMEUR qui a accepté, au pied levé, de prendre la relève du comité des Côtes d'Armor qui n'avait pas réussi à trouver un club organisateur.

Je voudrais, tout d'abord, remercier la responsable des vétérans, Marie-Claude PENNEC qui supervise cette organisation de main de maître depuis des années.

J'adresse également un grand merci au club de PLOËMEUR et à son équipe de bénévoles pour cette organisation qui a fait l'unanimité auprès des joueuses et de joueurs. Mais, ce n'était qu'un coup d'essai puisqu'ils remettent ça en 2018.

Le samedi en coupe vétérans, nous avons à nouveau limité le nombre d'équipes dans chaque tableau et je vous en parlerai au point règlement. Malgré cela, seul le tableau V2 était complet avec 6 équipes présentes. Par contre, il n'y avait que 8 équipes sur les 12 prévues dans le tableau V1 et 4 équipes sur les 6 prévues dans le tableau V3.

Au niveau des résultats, le TT GRÂCES-LE MERZER s'impose en V1, l'AC PLERIN en V2 et l'ESK ST POL DE LEON en V3. Hélas, il n'y a pas eu de résultat significatif au niveau national.

Le dimanche en championnat, on peut regretter qu'aucun tableau n'ait été complet. C'est habituel en féminines, compte tenu du nombre de joueuses licenciées, mais, c'est décevant pour les tableaux masculins. Il y a eu pas mal de forfaits de dernière minute dont 2 joueurs qui sont allés à PLOMEUR dans le Finistère au lieu de venir à PLOËMEUR. Ceci fait que nous nous sommes retrouvés avec plusieurs poules de 2 joueurs ; ce qui sera à éviter à l'avenir.

Au niveau des résultats, je ne vous citerai pas tous les vainqueurs ; mais on peut noter une domination des Côtes d'Armor qui remportent 4 titres, le Finistère en remportant 3 et l'Ille et Vilaine et le Morbihan 1. Au niveau des clubs, domination de l'AC PLERIN qui gagne 3 tableaux sur 9.

3.8- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise

Le championnat de Bretagne sport dans l'entreprise a été organisé par le club de THORIGNE-FOUILLARD TT et je remercie le club et ses bénévoles pour son organisation.

Je remercie également l'inamovible responsable corpo de la ligue, André PANNETIER, qui a supervisé cette organisation.

Comme il fallait hélas s'y attendre, compte tenu du fait que le Finistère et le Morbihan n'ont plus de club corpo, il n'y avait pas grand monde et la salle de THORIGNE-FOUILLARD faisait un peu vide. Espérons qu'il y aura moyen, dans les années à venir, de relancer le corpo dans le Finistère et dans le Morbihan.

Les Côtes d'Armor, avec 3 titres, et l'Ille et Vilaine, avec 4 titres se sont équitablement partagés les trophées. On peut tout de même saluer l'éternel Jean-Paul ROPARS de l'ESM D BRUZ qui remporte les tableaux toutes catégories et vétérans 2.

3.9- Finales régionales par classements

Les finales régionales par classements ont eu lieu à PONTRIEUX et je remercie le club et ses bénévoles pour le travail accompli.

Je remercie également le délégué de l'épreuve, Alain GUENET, qui était présent le jour de la compétition.

Au niveau des résultats, 3 comités se sont partagés les 8 tableaux organisés. Les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine en ont remporté 3 et le Finistère en a remporté 2.

Au niveau des clubs, l'AC PLERIN et le CPB RENNES ont remportés 2 tableaux chacun.

A l'occasion des finales nationales qui ont eu lieu à AGEN, nos représentants n'ont guère brillés, puisqu'on peut tout juste noter 3 places de ¼ de finaliste.

3.10- Interclubs régionaux

Les interclubs régionaux ont eu lieu à TINTENIAC et je remercie le club d'ILLE ET RANCE TT et ses bénévoles pour son organisation.

Je remercie également le délégué de l'épreuve, Bernard CHAPELAIN, qui était présent le jour de la compétition.

La participation a été décevante puisque seul le tableau des benjamins était complet. Il manquait une équipe dans les tableaux minimes garçons et cadets En filles, mais ce n'est hélas pas une nouveauté, il n'y avait que 7 équipes sur les 20 possibles. Il va peut-être falloir se poser la question du maintien des tableaux féminins en CRJ et en CSR.

En garçons, il y aurait sans doute eu moyen de compléter les tableaux avec une 3^{ème} équipe du comité organisateur l'Ille et Vilaine, mais ce n'était pas prévu par le règlement. C'est pour cela que nous avons décidé de le modifier pour la saison 2017-2018. En cas d'équipe manquante dans un département, un repêchage sera possible dans le département organisateur ; puis, si nécessaire, dans le département le plus proche du lieu d'organisation.

Il faut tout de même noter une certaine désaffection de la part des meilleurs joueurs depuis qu'il n'y a plus de qualification pour le niveau national.

Au niveau des résultats, les 4 comités se sont partagés les 6 tableaux organisés. Le Finistère et le Morbihan ont remporté 2 catégories chacun et l'Ille et Vilaine et les Côtes d'Armor ont remporté une catégorie chacun.

3.11- Coupe nationale des clubs Bernard Jeu

Le club de PLOMEUR TT a accepté d'organiser cette compétition malgré le fait qu'il n'y avait que 3 équipes engagées et je les en remercie vivement.

Je remercie également le délégué de l'épreuve, Gwenaël DIVANAC'H, qui était présent le jour de l'épreuve.

La compétition a été remportée par le club local PLOMEUR TT suivi du RP FOUESNANT et du TT LOPERHET.

Cela leur a permis de se qualifier pour la phase nationale où ils ont pris une brillante 2^{ème} place.

C'était, je pense, une première pour eux ; mais, ça sera aussi une dernière puisque la Fédération a décidé de supprimer cette épreuve du calendrier car il n'y avait plus assez de clubs à y participer.

3.12- Trophée Burgiard

Le trophée Burgiard a eu lieu à VERN SUR SEICHE et je remercie le club et ses bénévoles pour son organisation.

Je remercie également le délégué de l'épreuve, Eric DUCOS, qui était présent le jour de la compétition.

Le comité d'Ille et Vilaine a renoué avec une victoire qui le fuyait depuis plusieurs années. Il a devancé, dans l'ordre le Finistère, les Côtes d'Armor et le Morbihan.

La modification du règlement et l'autorisation faite à tous les joueurs de participer, sans aucune restriction, n'est sans doute pas étrangère à cette victoire.

3.13- Finales régionales corpos par équipes

La défection ces clubs corpos du Finistère et du Morbihan, dont je vous ai parlé plus haut, a eu pour conséquence de nous obliger à annuler cette épreuve qui devait avoir lieu à FOUESNANT ; et, je tiens à m'en excuser auprès du club.

Je vais à présent vous faire le point sur les principaux changements de règlement pour la saison 2017-2018. Ces règlements vous ont été envoyés dernièrement et ils sont consultables sur le site de la ligue de Bretagne. Je ne peux que vous encourager à les lire.

4- REGLEMENTS

4.1- Championnat par équipes

Les féminines sont autorisées à jouer dans le championnat national masculin par équipes à condition de posséder le classement minimum imposé dans chaque division, et ceci sans restriction de nombre.

Cette règle s'applique au niveau régional avec toutefois la restriction suivante : le nombre de féminines dans une équipe est limité à 2. Si un club a plusieurs équipes en championnat régional masculin, il peut faire jouer 2 joueuses par équipe. Bien entendu, la question m'ayant été posée, au titre de la même journée, une féminine ne peut pas jouer à la fois en championnat régional masculin et en championnat départemental masculin.

Au niveau régional, il n'y aura plus de sanction sportive pour un club ne possédant pas de juge-arbitre. Par contre, la sanction financière passe de 250 à 500 €.

En cas de forfait général ou de forfait à la dernière journée d'une phase, l'amende ne sera plus doublée. Il y aura, comme pour un forfait simple, confiscation de la caution, soit une amende de 70 €.

4.2- Critérium fédéral

En nationale 2 seniors, les poules se disputent au meilleur des 7 manches comme le tableau.

Ce changement ne concerne pas la régionale seniors où les poules sont toujours au meilleur des 5 manches et le tableau au meilleur des 7 manches.

Il n'y a plus qu'une montée de régionale seniors dames en nationale 2, au lieu de 2 auparavant.

Si les tableaux féminins sont incomplets, il y a lieu d'appliquer la règle suivante :

- 8 joueuses ou moins : poule unique
- De 9 à 12 joueuses : règlement du tableau de 12

Les féminines sont autorisée à jouer dans les divisions masculines au niveau départemental. Cette autorisation ne serait en aucun cas une obligation pour les comités. Ça sera à chaque département de prendre sa décision en fonction du nombre de joueuses qui évolueront à ce niveau dans chaque catégorie. En tout état de cause, un classement particulier des féminines devra être établi dans chaque catégorie et les points correspondants devront leur être attribués, ceci afin de déterminer la joueuse montante à chaque tour. Il serait

également souhaitable d'harmoniser, dans les 4 comités, le nombre de points attribués aux féminines (grille unique quel que soit le nombre de joueuses).

En seniors dames, si le nombre d'inscrites est insuffisant pour constituer la division régionale, les joueuses pourront, si elles le désirent jouer en championnat départemental masculin.

Dans toutes les catégories féminines, la montée en régionale à chaque tour ne sera plus obligatoire pour la 1^{ère} de la division départementale.

4.3- Championnat de Bretagne

Dans tous les tableaux, les qualifiés d'office seront désignés en tenant compte du classement mensuel de février.

4.4- Coupe vétérans

Le nouveau règlement a été appliqué dès la saison dernière, mais je vous rappelle les 2 principaux changements.

La compétition démarre le samedi à 10H00 au lieu de 14H00.

Le nombre d'équipes qualifiées est limité à 12 dans le tableau V1 et 6 dans les tableaux V2 et V3. Dans les 3 tableaux, il y a un qualifié par comité pour le niveau régional, les tableaux étant complétés au prorata du nombre d'équipes engagées au niveau départemental.

4.5- Championnat de Bretagne vétérans

Le jour de la compétition, le juge arbitre devra refaire les poules pour tenir compte des absences et éviter les poules de 2.

Les critères de qualification au championnat de France vétérans ont changé. Dans les catégories V1, V2, V3 dames et V1, V2, V3, V4 messieurs, les 2 premiers du championnat régional sont qualifiés. Dans les tableaux V4, V5 dames et V5 messieurs, le premier du championnat régional est qualifié. Les tableaux sont complétés sur inscription libre, mais je ne vous dirai pas comment pour le moment car, malgré plusieurs relectures, je n'ai pas réussi à comprendre l'article des règlements fédéraux. J'ai remis textuellement la phrase dans les règlements régionaux et je vous invite à la lire pour voir si vous la comprenez.

4.6- Finales par classements

Les benjamins et les minimes sont autorisés à participer aux finales par classement. Il ne reste donc plus que les poussins qui n'ont pas le droit de participer à cette compétition.

Dans tous les tableaux, les 2 premiers du niveau régional sont qualifiés pour le niveau national. Les tableaux sont complétés au prorata du nombre d'engagés dans chaque ligue la saison précédente.

5- CONCLUSION

En conclusion, je voudrais un petit mot sur l'arbitrage de la saison à venir.

Nos arbitres vont être très sollicités puisqu'en plus du championnat de Bretagne et des 2 tours de critérium fédéral de nationale 2, 3 tours de nationale 1 seront organisés sur notre territoire.

Par ordre chronologique, le 1^{er} tour de nationale 1 Dames aura lieu à VERN SUR SEICHE, le 2^{ème} tour de nationale 2 jeunes à LOPERHET, le 3^{ème} tour de N1 Dames à QUESTEMBERG, le 3^{ème} tour de N2 seniors à RENNES et le 4^{ème} tour de nationale 1 messieurs à THORIGNE-FOUILLARD. Le championnat de Bretagne aura lieu également à THORIGNE-FOUILLARD.

Je remercie donc à l'avance tous nos arbitres pour leur investissement à venir.

Je terminerai en remerciant tous les membres de la CSR, ainsi que les 2 secrétaires de la ligue, Isabelle et Nadine, pour le travail qu'elles fournissent au quotidien.

Je vous souhaite à tous une excellente saison 2017/2018.

**Le président de la CSR
Michel KERISIT**

B -COMMISSION SPORT DANS L'ENTREPRISE

Mesdames, messieurs, chers amis pongistes.

BIEN DANS SA PEAU AVEC LES CORPOS

Je ne sais pas si on doit appliquer cet adage, actuellement, car depuis ces dernières années, le corpo Breton traverse une période difficile et douloureuse.

Nous pensons à notre ami, Sergio, qui nous a quitté brutalement sans laisser de message. Quelques temps, avant sa décision, je m'étais entretenu avec lui et à aucun moment je n'ai ressenti son désarroi et sa détresse.

Son départ brutal nous plonge dans la tristesse et dans la douleur. Sa joie de vivre et son animation dans les soirées corpo nous laisseront des souvenirs inoubliables.

Nous aurions tant souhaité qu'il prolonge son mandat et être avec nous, aujourd'hui, pour partager nos joies et continuer l'œuvre qu'il avait entreprise.

Il restera parmi nous, monde pongiste corporatif, un ami éternel.

Merci Loïc, en mémoire de notre ami, de prendre le flambeau.

Beaucoup d'amis ont accepté de t'entourer pour continuer son œuvre.

Je les remercie et si Sergio nous voit de là-haut, il va monter sur les tablesEt exprimer sa joie.

ETAT DES EFFECTIFS

Depuis ces dernières années, nous enregistrons une diminution constante de nos effectifs.

Ce constat est général sur le plan national

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL

Le championnat de Bretagne Individuel « Sport dans l'Entreprise » s'est déroulé le 7 janvier 2017 dans le beau complexe de Thorigné-Fouillard. Michel KERISIT nous a montré, une fois de plus, qu'il était un grand organisateur. Merci à lui.

- | | |
|---------------------|--------------------------------------------------|
| - Jean Paul ROPARS | E.S.M.D. Bruz Champion de BRETAGNE – masculins |
| - Elodie BOUTEILLER | Rennes ATSCAF – Championne de Bretagne –féminins |

Les autres vainqueurs :

- | | |
|---------------------|---------------------------------------|
| - B< 17 | Florian LEBRETON – Canon - Liffré |
| - C<13 | Loïc GUAGLIOZA - Corpo St Brieuc |
| - D<10 | Gilbert VILLESEICHE – Corpo St Brieuc |
| - F –Vet 40- 60 ans | Eric MARENGUE - Corpo St Brieuc |
| - G- Vet > 60 ans | Jean Paul ROPARS E.S.M.D Bruz |

Soit 3 médailles pour le 22

4 médailles pour le 35

FINALE REGIONALE PAR EQUIPES

La 16^e finale régionale qui devait se dérouler dans le comité 22 n'a pu avoir lieu. Les comités 29 et 56 n'ayant plus de compétitions corporatives et le comité 35 ne pouvant qualifier leur champion départemental dans les temps impartis, il a été décidé, en commun accord, d'annuler la compétition.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Elodie BOUTEILLER – CHAMPIONNE DE FRANCE FEMININE

Cette année le championnat de France s'est déroulé à Pont à Mousson.

Elodie garde son titre de « Championne de France –Sport dans l'entreprise et en plus elle remporte avec son amie de club – Céline GUILLEMOT de Rennes ATSCAF le titre de double Dames et le titre de double Mixtes avec Pierre MENAND d'AROME CAFE – Vern.

Soit 3 Médailles d'or

Bravo à Elodie pour son grand chelem et pour sa coéquipière Céline en double Dames et son coéquipier Pierre en double Mixte.

Belle moisson pour la Bretagne.

Merci à vous tous de m'avoir lu et je vous souhaite une bonne année sportive 2017/2018

Vivre le tennis de table Breton et « Bien sa peau avec les Corpo »

Le responsable de la commission régionale

André PANNETIER

7 – QUESTIONS DIVERSES

Après avoir demandé si un représentant du de MELESSE PING était présent et constaté qu'il n'y en avait pas, le Président fait état et répond aux 8 questions diverses déposées dans les temps impartis :

*** SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ***

Q0 : Faut-il que notre club vous indique le représentant du club pour l'AG (par courriel par exemple) ? Le document pourvoir n'est à utiliser que si le pouvoir peut être donné...

Mme LE ROUX pour le secrétariat administratif a eu l'occasion de lui répondre à savoir que dans sa situation de club ayant une équipe régionale, la présence d'un représentant du Club est obligatoire.

*** SUR LE PLAN SPORTIF ***

Q1 : La Ligue a-t-elle l'intention d'échanger avec les clubs sur le championnat par équipes, pour le rendre plus attrayant ?

Nous rappelons ici que dans le 29, il est prévu : Rencontre obligatoire des 2 meilleurs joueurs (en position A et Y), en championnat seniors s'il est besoin de préciser.

En régionale, formule obligatoire = 14 parties comme suit : I.203.3 Equipe de quatre joueurs en un groupe unique

I.203.3.1 L'ordre des parties est : AW BX CY DZ AX BW DY CZ – double 1 double 2 AY CW DX BZ.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Les dispositions de l'article II.601.3 permettent cette adaptation par la ligue (ou par un comité, ce qu'à fait le 29) qui redonnerait de l'intérêt sportif et une part de stratégie (en opposition "au petit bonheur la chance").

Le championnat régional par équipes gagnerait alors en attractivité, notamment si on favorise la participation de plus de féminines.

Les positions B et Z seraient alors "un peu plus" protégées, et le match A-Y après les doubles, une rencontre à enjeux confirmant ou relançant l'issue de la rencontre.

Michel KERISIT, Président de la C.S.R. précise qu'avant d'appliquer l'article II.601.3 des règlements sportifs fédéraux, il faut appliquer l'article II.601.1 qui ne laisse pas la possibilité d'imposer le placement du n°1 au niveau régional.

SUR LE PLAN FINANCIER *

Q2 : Est-il possible d'avoir plus d'informations sur ce que couvrent les coûts "60682000 FOURNITURES SPORTIVES (BALLES," pour 6.454,78 € ? Il y a une ligne "60720000 ACHAT BALLES" un peu au-dessus pour 19.908,70 € ... "60720000 ACHAT BALLES" est-il un stock constitué pour plusieurs années ?

André PANNETIER, Trésorier de la Ligue précise que s'il existe une ligne achat, il existe également une ligne produits vendus commercialisation correspondant à 19 000 €.

La deuxième ligne achat de balles concernent les achats de balles pour les besoins du pôle de la Ligue pour une somme de 2 000 € environ sachant que le reste concerne de l'achat pour du matériel, fournitures.

Q3 : Est-il possible d'avoir plus d'informations sur la baisse de 59 % des coûts de "62630000 AFFRANCHISSEMENT" ? De 2 027.34 à 829.98 €.

L'année dernière, il y a eu des frais d'expédition supplémentaires pour les championnats de France que d'ailleurs la Ligue a pris seule en charge généreusement.

Il est également fait appel de plus en plus aux virements qui remplacent progressivement les courriers dans le cadre de la dématérialisation.

Q4 : Est-il possible d'avoir plus d'informations sur ce que couvrent les coûts "62650000 TELEPHONE" de 4 800.95 € ?

La Ligue s'est dotée d'un Central téléphonique avec 8 Lignes pour une somme de 250 € mensuel soit 3 000 €.

Le reste concerne quatre prises en charge des téléphones des trois techniciens et du Président de la Ligue pour une partie de leur forfait téléphonique.

En 2008, les frais téléphoniques représentaient une somme de 10 000 € et en 2012, le système d'une flotte comprenant également les techniciens des Comités a été abandonné.

Q5 : Est-il possible de savoir pourquoi les SALAIRES PERSONNEL de 105.437 € pourraient passer à 118.000 € dans le budget prévisionnel transmis ? Le PV de l'AG 2016 indique pourtant que des emplois (existants) prioritaires et une réflexion à mener sur des mutualisations. Mutualiser sert a priori à contenir les coûts. Ici près de 12 % d'augmentation de la masse salariale....

L'explication a été donnée lors de la présentation du budget prévisionnel : embauche d'un agent de développement territorial sur six mois.

Q6 : Nous notons que le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre. L'équilibre proposé est fait avec des fonds propres à hauteur de 11.000 €. Est-il possible de savoir pourquoi ?

Ne sachant pas si cette embauche ouvrera droit à des aides des collectivités ou du CNDS, le budget est calculé de la manière la plus défavorable sachant que les résultats obtenus ces dernières années sont également là pour favoriser le développement de l'activité et non pour être thésaurisés.

Q7 : Nous notons que la Ligue dégage 14.475,70 € puis 41.308 € de bénéfices, ces 2 dernières années. N'est-ce pas au détriment des clubs qui paient à tout va ?

Le Trésorier s'est exprimé sur les raisons de ce résultat lors de la présentation des comptes et laisse par conséquent la parole au Président pour un complément d'information :

Le Président comprend très bien qu'il puisse y avoir des interrogations et il est là pour y répondre :

Ce qui le gêne dans la question, c'est l'état d'esprit qui s'y cache à savoir que cela donne le sentiment qu'il existe des riches qui profitent et des pauvres qui triment, des bons et des méchants alors que le but recherché est d'instaurer un climat de confiance avec tous les clubs dans une totale transparence.

Si des résultats sont là actuellement, c'est dû au souci de la Ligue depuis plusieurs années de diminuer ses charges de fonctionnement sans en altérer son activité.

- Le fait d'avoir réussi à faire passer le poste de Kenny en professeur de sport rémunéré par l'Etat a soulagé considérablement la trésorerie.
- Les Championnats de France ont été une réussite, ce qui n'était pas forcément gagné et ceci notamment grâce à l'investissement de nombreux bénévoles.
- La Ligue a également demandé et obtenu des relations d'employeur/employeur avec la Fédération et plus particulièrement la DTN en mettant Nicolas SUEAUDEAU au service des équipes de France jeunes.

Affirmer que c'est au détriment des clubs quand les dirigeants mouillent leurs maillots pour défendre les intérêts de la Ligue de Bretagne, n'est forcément la manière avec laquelle le Président analyse les choses.

Il lui semble qu'une Ligue a tout intérêt à être bien gérée si elle souhaite avoir les moyens de ses ambitions et de se lancer sans crainte dans le développement car il existe beaucoup d'actions à mener.

Prenons les balles plastiques : la décision de passer aux balles plastique alors que la qualité n'était pas encore au RDV ne semble pas avoir été faite dans l'intérêt des clubs. Le budget prévisionnel ne prévoit pas de reverser aux clubs un montant symbolique au prorata du volume de balles plastiques achetées via la 1ere commande groupée organisée par la Ligue. Le tarif proposé était encore beaucoup trop élevé, au vu de la qualité déplorable des G40+ livrée ?

Le Président poursuit ses explications :

Le problème des balles est au départ un dossier international qui échappe aux instances régionales. L'utilisation des balles en celluloïd allait poser des problèmes suite à de nouvelles contraintes (transport, stockage, production, commerce).

Il est conscient que les changements de balles ont entraîné des coûts supplémentaires mais les décisions ont surtout été dictées par des préoccupations sportives.

La Ligue a aussi enregistré de son côté des frais supplémentaires et elle a essayé de faire profiter les clubs de son partenariat pour faire baisser les coûts d'achats de balles grâce à des groupements d'achat.

Le Président ne pense pas que ce soit le rôle d'une instance qu'elle soit nationale, régionale ou départementale de financer du matériel d'usage commun à tous les clubs.

A noter que la Fédération grâce à un partenariat avec BUTERFLY a doté gratuitement tous les tours de Nationale du Critérium Fédéral.

La moyenne actuelle de perte de balles dans une épreuve de 16 à 24 tables est environ d'une balle par table sur deux jours pour 3 balles de prévues par table. Le système actuel a le mérite de responsabiliser le club qui organise une épreuve officielle.

8- INTERVENTION DES PERSONNALITES

Intervention de Mme Jacqueline PALIN, Présidente du C.R.O.S.

La Présidente salue le travail réalisé par la Ligue de Bretagne et la félicite pour la mise en place de son projet sportif territorial dans le cadre des mutualisations qui deviennent souvent une nécessité vue les difficultés actuelles.

Elle évoque rapidement les dossiers actuels du C.R.O.S. qui s'avèrent nombreux et qui sont pour la plupart destinés à aider les Ligues dans leurs mutations face aux modèles sociétaux et économiques qui évoluent.

Elle se réjouit également de l'obtention des jeux olympiques et paralympiques à Paris pour 2024 en estimant que c'est une véritable opportunité à saisir pour le mouvement sportif de se retrouver en vitrine et de faire valoir toutes ses valeurs et son savoir-faire.

Intervention de M. Patrick APPERE, Adjoint au maire de Brest chargé des sports

Le Maire-adjoint se félicite du choix du Club du T.T.C. BREST par la Ligue de Bretagne et la remercie d'avoir été invitée.

Il expose succinctement tous les efforts qui sont réalisés en faveur du sport par la ville de Brest et se félicite des relations étroites qu'il entretient régulièrement les instances sportives que sont les Ligues et leurs Comités.

Il encourage le mouvement sportif dans son ensemble à ne pas baisser les bras et à faire valoir tous ses atouts et tout l'intérêt qu'il peut susciter grâce à la cohésion sociale qu'il peut incarner et revendiquer dans une société de plus en plus complexe.

Il a encore en mémoire l'organisation réussie des Championnats de France individuels seniors qui se sont déroulés en 2016 à Brest Aréna et précise que la ville de Brest est toujours prête à accueillir les grandes manifestations.

9 – REMISE DES MEDAILLES ET RECOMPENSES

MERITE REGIONAL

MEDAILLE D'OR :

22	BEZELY Marcel CARNEC Cyril TURBAN Renaud	TT LA BAIE YFFINIAC TT GRACES LE MERZER LA CHATELAUDRINAISE
29	CABRESIN André LE GOFF Daniel	DOUARNENEZ TT GDR GUIPAVAS
35	CHIRON Fabien	SC LE RHEU
56	DARIUS Jean-Michel OURVOUAI Roger	FLK LORIENT CTT PONT SCORFF

MEDAILLE D'ARGENT :

22	BLOT Jacky DELAFENETRE Bernard	TT PLEMET-PLUMIEUX AS GOELO TT
29	LE CORRE Laëtitia LE GOFF Jonathan LETTY Patrick	PONGISTES BIGOUDENS RP FOUESNANT TT GOUESNOU
35	BOYER Pascal	US VERN
56	EVENO Patrick LE SAEC Michel	GV HENNEBONT CLEGUER TT

MEDAILLE DE BRONZE :

- | | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22 | FOURE Jean-Luc
LENNON Christian
LUCAS Gilles
MARQUIER Michel | TT QUEVERT
CP PLEVINOIS
ENTENTE DINANNAISE TT
AS MINIHY TREGUIER |
| 29 | HALLEGOUET Pascal
MERDI Aurélie
PERROT Jean-Philippe
ROPARS Michel | ST DIVY SPORT TT
RP FOUESNANT
TTC BREST RECOUVRANCE
RC BRIEC |
| 35 | HOGUET Charlene
LUCAS Gilles
MESSE Hubert
RIAUX Cédric
VITRE Jacques
MURY Janine | US MESSAC GUIPRY
RENNES CPB
TT FOUGERES-JAVENE-LECOUSSE
RENNES CPB
MONTFORT TT
MONTFORT TT |
| 56 | CATTEAU Christophe
HILLION Julien
MACIA Cédric
MOUSTER Loïc
POTDEVIN Jean-Luc | E.S PLESCOP TT
TT GOURINOIS
AL PLOEMEUR
AL PLOEMEUR
GV HENNEBONT |

MERITE FEDERAL

MEDAILLE D'OR :

- 22 **SALAÜN Pierre** **T.T. LOUANNEC PLOUARET LANNION**
Pierre étant malheureusement absent, la médaille lui sera remise à une autre occasion.

MEDAILLE DE BRONZE :

- 56 **CARRE Jacky** **F.L.K. LORIENT**
35 **KERISIT Michel** **THORIGNE-FOUILLARD T.T.**

MEDAILLE JEUNESSE ET SPORTS (Promotion du 14 juillet 2017)

MEDAILLE D'OR :

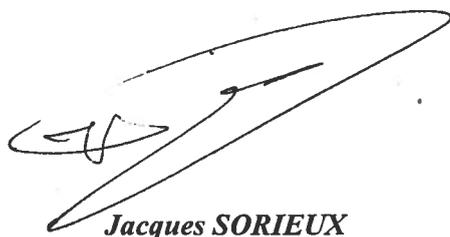
- 29 **THEPAUT Renan** **TT LOPERHETOIS**

Remise des fanions à : PN masculin : AL PLOEMEUR 1
PN féminine : CPB RENNES 4

Le président de la Ligue de Bretagne clôt l'Assemblée Générale à 12H35.

Le Secrétaire Général de la L.B.T.T.

Le Président de la L.B.T.T.



Jacques SORIEUX



Renan THEPAUT